

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 septembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 12 septembre 2025**MIS EN LIGNE LE****24 SEP. 2025**

Nombre de membres : en exercice : 118
 Présents : 61 Pouvoirs : 10
 Votants : 71 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Chantal BLOT BOUCHE (SAINT PARDOUX) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Claude ESPAGNOL (CHARBONNIÈRES LES VIEILLES) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Isabelle RAYNAUD (QUEUILLE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents ayant donné procuration :

Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)
 Benoit BADUEL (Saint Hilaire la Croix) ayant donné procuration à Alain DESNIER (Saint Hilaire la Croix)
 Davy BELLARD (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Gérard MASSON (Neuf-Eglise)
 Jérôme BOREL (Servant) ayant donné procuration à Josette MOULY (Servant)
 Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuille)
 Daniel CLUZEL (Gouttières) ayant donné procuration à Jacques VILLECHENON (Gouttières)
 Claude GREMAT (Saint Priest des Champs) ayant donné procuration à Patrice GIRAUD (Saint Priest des Champs)
 Pascal MONTAGNE (Marcillat) ayant donné procuration à Rachel VRAY (Marcillat)
 Bruno RYCKEBUSCH (Saint Remy de Blot) ayant donné procuration à Michel AUBIGNAT (Saint Remy de Blot)
 Cendrine SAUTHON (Bas et Lezat) ayant donné procuration à Thierry ALEXANDRE (Bas et Lezat)

Madame Michèle BARBECOT a été élue secrétaire de séance.

**Objet : ECHANGE DE TERRAINS AVEC LE SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE,
RESILIATION DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE
PASSAGE**

Depuis 2008, le Syndicat de Sioule et Morge a autorisé le Syndicat de Sioule et Bouble à empiéter sur ses parcelles situées à Saint Ours au lieu-dit Les Chaumes, pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable à Saint Ours, et pour réaliser un chemin d'accès à cette station de traitement.

La parcelle sur laquelle se trouve le bassin de rétention et de prétraitement des eaux de pluie provenant des zones imperméabilisées, créé par le Syndicat de Sioule et Bouble, fait notamment l'objet d'un bail emphytéotique en date du 22 décembre 2007 entre le Syndicat de Sioule et Morge, bailleur, et le Syndicat de Sioule et Bouble, preneur.

Par ailleurs, le Syndicat de Sioule et Bouble et le Syndicat de Sioule et Morge sont propriétaires en indivision de plusieurs parcelles sises sur la commune de Saint Ours, sur le site de Peschadoires.

Dans l'objectif de clarifier les propriétés des deux syndicats, une entente a été trouvée entre leurs représentants. Il s'agirait de réaliser un échange de terrains : les parcelles du lieu-dit Les Chaumes, utilisées par Sioule et Bouble pour la station de traitement d'eau potable et appartenant aujourd'hui au Syndicat de Sioule et Morge, seraient cédées à Sioule et Bouble en échange de la pleine propriété par Sioule et Morge des parcelles du site de Peschadoires.

A cette occasion, le bail emphytéotique évoqué ci-dessus serait résilié car n'ayant plus lieu d'être.

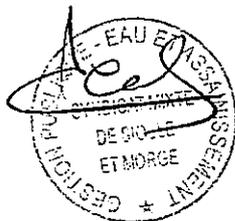
De plus, une servitude serait constituée sur l'une des parcelles de Sioule et Morge, afin d'accorder au Syndicat de Sioule et Bouble un droit de passage sur des chemins lui permettant d'accéder à ses nouvelles propriétés.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le 1er Vice-Président à signer l'acte d'échange, de constitution de servitude et de résiliation du bail emphytéotique.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 11 septembre 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité (71 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **AUTORISE le 1er Vice-Président à signer l'acte d'échange, de constitution de servitude et de résiliation du bail emphytéotique, concernant les parcelles évoquées ci-dessus et localisées sur la commune Saint Ours les Roches, au lieu-dit Les Chaumes et sur le site de Peschadoires.**



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 20 septembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX